

**FRACTION**

Lola ARTIGAO  
Tom BELLION  
Lucien MAX  
Annette WILLEMS-KIRSCH

Administration communale de Schengen  
Collège des Bourgmestre et Échevins  
75, Wäistrooss  
L-5440 REMERSCHEN

Commune de Schengen, le 15 juillet 2024

***Transmis par courriel  
et par voie postale***

**Objet :** PROJET DE RESOLUTION BZ#12|2024

Monsieur le Bourgmestre,  
Messieurs les Échevins,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe le

**projet de résolution BZ#12|2024  
relatif à la création d'un poste de coordinateur sportif**

tout en priant le Collège des Bourgmestre et Échevins de le porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

En espérant que la présente résolution trouve l'unanimité au sein du Conseil communal, nous vous prions d'agrérer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus respectueuses.

Pour la fraction « Besser Zesummen »

Tom BELLION  
Conseiller communal

## **PROJET DE RESOLUTION BZ#12|2024**

[ introduit par la fraction « Besser Zesummen » le 11 juillet 2024 ]

### **relatif à la création d'un poste de coordinateur sportif**

**Le conseil communal :**

- considérant la lettre-circulaire du 15 juin 2022 du Ministre des Sport (Annexe 1) évoquant que « *Le sport et l'activité physique sont des éléments essentiels de notre société et des vecteurs importants pour aborder les défis sociaux, voire pour promouvoir la cohésion sociale* » ;
- sachant que la commune de Schengen porte déjà le sport et l'activité physique dans sa DNA et dans son cœur ;
- constatant que bon nombre de citoyens pratiquent le sport et l'activité physique et s'engagent au niveau des associations sportives ;
- voyant que des événements sportifs de renommée nationale, voire internationale, choisissent notre commune pour organiser leurs compétitions ;
- voyant un potentiel de développement de l'offre existante au profit de tout un chacun pendant toutes les étapes de la vie ;
- favorisant une coordination plus efficace entre les différents acteurs impliqués ;
- désireux de mettre en place un cadre général à travers d'un plan communal d'activités sportives et physiques s'appuyant entre autres sur le concept cadre « LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport » ;
- vu la participation financière du ministère des Sports à raison de 50% des frais salariaux pendant la durée de 3 ans

### **d e c i d e à l'unanimité**

- que le Collège échevinal fasse établir une évaluation de l'opportunité de créer un poste de coordinateur sportif pour les besoins de la commune de Schengen, voire en coopération avec l'une et/ou l'autre des communes avoisinantes et
- de soumettre les conclusions de cette évaluation aux conseillers communaux.

**ANNEXE :** Lettre-circulaire du 16 juin 2022 du Ministre des Sports